

C 2023/3 – Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025

Note d'information n° 1 – avril 2023

Programme de travail et budget 2024-2025 – Note d'information sur les scénarios budgétaires

1. La présente note d'information a été rédigée pour donner suite à la demande de renseignements supplémentaires sur les scénarios budgétaires relatifs au Programme de travail et budget (PTB) 2024-2025 formulée par les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme (135^e session) et du Comité financier (195^e session) et le Comité financier. Plus précisément, les participants à la Réunion conjointe et le Comité financier «ont recommandé que la Direction communique, avant la 172^e session du Conseil, une note d'information présentant des hypothèses supplémentaires ayant moins d'impact sur le budget, voire avec une croissance nominale zéro, ainsi que leurs incidences possibles sur le Programme de travail en tenant compte, par exemple, des recouvrements de coûts et des informations détaillées sur les vacances de poste prolongées»¹.
2. On trouvera dans la note des informations générales qui aideront les membres à analyser la proposition de Programme de travail et budget du Directeur général pour 2024-2025, qui préserve la parité de pouvoir d'achat par rapport à 2022-2023 (croissance réelle nulle), ainsi que d'autres scénarios budgétaires possibles, conformément à la demande des membres.

I. La nécessité d'assurer la solidité de la FAO

3. La FAO est conçue comme une organisation mondiale portée sur les connaissances dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et des systèmes agroalimentaires et joue, à ce titre, un rôle indispensable, et les membres ont «souligné le caractère essentiel du concours qu'elle apporte au travail d'élaboration de normes» à la dernière session du Comité du Programme de la FAO, en mars 2023². Son vaste savoir-faire pluridisciplinaire lui donne une place privilégiée parmi les autres acteurs multilatéraux et lui permet d'analyser ces systèmes interconnectés et leurs dynamiques complexes de façon globale et selon le niveau d'exigence le plus élevé. La FAO continue à se transformer pour devenir plus innovante, plus agile et plus réactive et pouvoir ainsi relever les défis de plus en plus nombreux auxquels nous faisons face. Elle est aussi un pilier parmi les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, lesquels, avec un large éventail de partenaires du système des Nations Unies et d'ailleurs, font appel aux connaissances techniques et aux services spécialisés de l'Organisation pour s'acquitter aussi efficacement que possible de leur mandat. Les attentes des membres, du système des Nations Unies et de la communauté internationale en général vis-à-vis de la FAO sont donc élevées.
4. La FAO doit continuer à assurer sa fonction de centre mondial d'excellence technique et de pôle de connaissances, notamment en produisant des données et des statistiques de qualité dans les domaines que couvre son mandat, pour catalyser et éclairer la conception de politiques, de programmes et d'investissements et pour promouvoir l'enveloppe consacrée à l'innovation, le tout en collaborant avec ses membres et partenaires pour faire avancer la concrétisation du Programme 2030. Le rôle central joué par la FAO dans la transformation des systèmes agroalimentaires, tel que les membres l'ont approuvé dans le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, exige de cette dernière qu'elle apporte des contributions essentielles à la concrétisation des 17 objectifs de développement durable.
5. Son avantage comparatif, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, réside dans sa capacité de produire des connaissances techniques d'excellente qualité et, en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et ses partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies, d'aider les pays à se servir de ces connaissances pour alimenter des politiques, programmes et investissements adaptés au contexte visant à faciliter l'accomplissement des objectifs nationaux relatifs aux systèmes agroalimentaires. La FAO joue donc un rôle fondamental en amont qui a un effet multiplicateur sur les résultats puisqu'il donne à nombre d'autres acteurs la possibilité de

¹ CL 172/7, alinéa 8.b, et CL 172/9, alinéa 22.d.

² CL 172/8, alinéa 5.b.

contribuer collectivement à un changement positif sur le terrain et, par conséquent, aux transformations profondes énoncées dans le Programme 2030.

6. Le financement des activités de base de la FAO à l'aide de l'ouverture de crédits nette du PTB constitue la première source d'appui à cette fonction essentielle de production de connaissances techniques sur l'alimentation, l'agriculture et les systèmes agroalimentaires; il garantit sa stabilité et facilite son utilisation comme moyen d'action par les membres et d'autres acteurs³. Il finance en grande partie le capital humain de l'Organisation, c'est-à-dire les experts techniques qui travaillent dans les domaines couverts par le mandat de la FAO ainsi que leurs activités. Il faut donc veiller à une dotation en effectifs techniques solide et équilibrée pour que la FAO dispose toujours des ressources nécessaires pour intervenir dans les domaines techniques où les membres attendent une assistance de sa part. De la même manière, le financement des activités de base est au cœur de la capacité de contrôle interne de l'Organisation ainsi que de fonctions d'appui solides qui garantissent l'exécution efficace et rentable de ses activités.

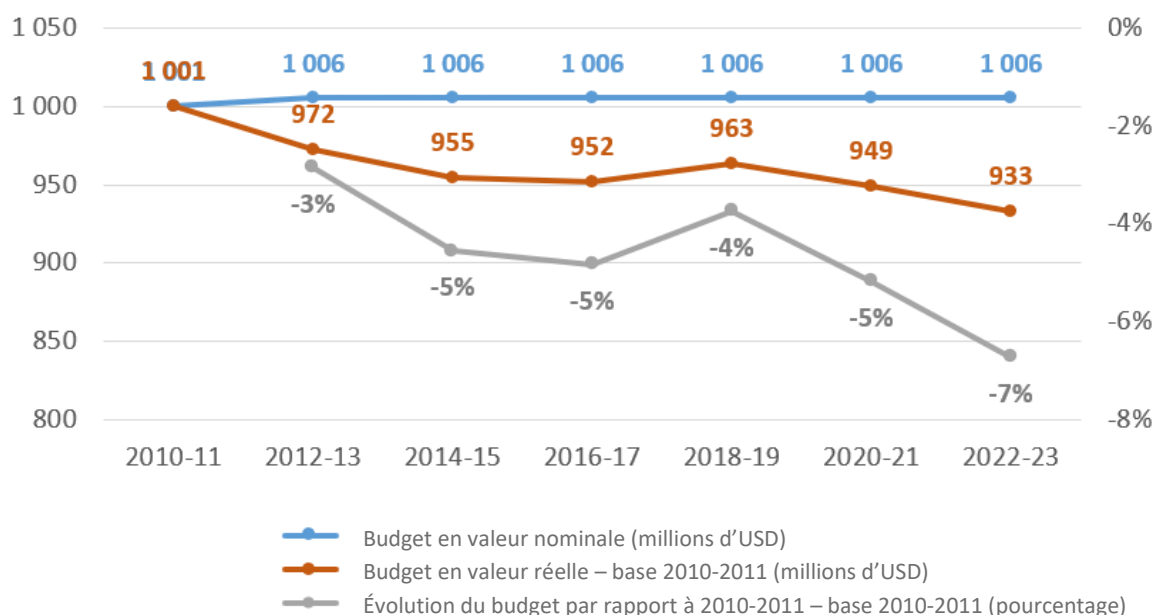
7. La structure actuelle des effectifs de l'Organisation, qui crée et entretient son savoir-faire et son excellence techniques et en assure la stabilité, s'articule autour de grandes questions sectorielles ou composantes liées aux systèmes agroalimentaires. Les pôles régionaux et sous-régionaux sont dotés d'équipes techniques pluridisciplinaires constituées d'experts sectoriels, tandis que, dans les unités techniques du siège, chaque branche technique comprend un ensemble de «sous-disciplines», ou domaines de compétences spécialisées, qui est pris en compte dans la dotation en effectifs de l'unité en question. Ceci reflète également la nécessité de répondre à des priorités particulières qui couvrent les différentes dimensions régionales des activités de la FAO.

II. Situation financière de la FAO

8. À l'approche de l'exercice biennal 2024-2025, l'Organisation se trouve à un tournant dans son histoire. La FAO a connu six exercices biennaux consécutifs marqués par un budget inchangé en valeur nominale en ce qui concerne les contributions ordinaires; la dernière fois que les augmentations de coûts liées à l'inflation ont été intégralement financées remonte à l'exercice 2010-2011, soit 12 ans auparavant. La *figure 1* illustre la baisse du pouvoir d'achat au cours de cette période.

³ Lorsqu'elle est facilitée par la FAO, l'application des connaissances est généralement financée à l'aide des contributions volontaires des partenaires fournisseurs de ressources, notamment les gouvernements nationaux.

Figure 1. Ouvertures de crédits nettes en valeur nominale et en valeur réelle (base 2010-2011)
Augmentations des coûts et impact budgétaire



9. Depuis 2010-2011, le pouvoir d'achat de la FAO correspondant à l'ouverture de crédits nette a baissé de 67,2 millions d'USD, soit environ 7 pour cent. La Direction a fait tout son possible pour absorber au maximum ces diminutions en réalisant des gains d'efficacité et en améliorant l'établissement des priorités. Il arrive cependant un moment critique où il n'est plus possible de le faire sans entraver directement la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat et où de nouvelles diminutions du pouvoir d'achat risqueraient de l'amener à un point de basculement. À cet égard, le Comité consultatif de contrôle de la FAO, dans son rapport de 2022⁴, «a félicité la FAO pour les gains d'efficacité considérables réalisés au fil des ans, mais a noté que des contraintes budgétaires sur une longue période risquaient de nuire à l'efficacité et à l'efficacité». Par ailleurs, la Conférence de la FAO souligne régulièrement qu'il faut trouver et réaliser des gains d'efficacité «sans qu'il en résulte d'incidences sur l'exécution du programme de travail»⁵.

10. Les mesures prises en ce sens visaient surtout à trouver des moyens de réaliser des gains d'efficacité ou des économies dans les domaines «non techniques» de l'Organisation (c'est-à-dire la fonction administrative et autres fonctions d'appui – objectifs fonctionnels), en évitant autant que possible d'éventuelles répercussions notables sur les prestations techniques de la FAO. Le Conseil de la FAO a défini les gains d'efficacité comme «des réductions du coût des intrants sans impact matériel négatif sur les produits»⁶. Conformément à cette définition, l'Organisation procède de trois manières différentes pour réaliser ces gains: i) elle s'efforce de prendre des mesures axées sur les intrants, par exemple en modifiant les dispositions en matière de voyages; ii) elle cherche des gains d'efficacité au niveau des processus, c'est-à-dire en modifiant les politiques, les procédures et les méthodes de travail pour simplifier les opérations et les fonctions administratives; et iii) elle augmente le recouvrement des coûts liés à divers services fournis par l'Organisation, tels que les services d'appui aux projets. L'Organisation s'efforce régulièrement de trouver des gains d'efficacité de ce type et de faire régner un environnement propice hautement productif où elle est en mesure de poursuivre l'exécution de son mandat dans un monde transformé par le numérique, comme il est énoncé dans les versions successives du Programme de travail et budget⁷.

⁴ FC 195/12, paragraphe 23.

⁵ C2019/REP, paragraphe 71.

⁶ CL110/REP, alinéa 24.a.

⁷ C 2019/3, paragraphes 104 à 109; C 2021/3, paragraphe 113; C 2023/3, paragraphes 121 à 127.

11. Bien que tout ait été mis en œuvre pour que les réductions ne portent que sur les domaines de travail non techniques de l'Organisation, on sait d'expérience qu'au-delà d'un certain seuil, les effets de nouvelles réductions sur les fonctions d'appui commencent à avoir des conséquences négatives imprévues sur les prestations techniques de la FAO. À cet égard, il est intéressant de souligner que l'effet cumulé des mesures prises par le passé – en particulier sur les fonctions administratives (c'est-à-dire les ressources humaines, les finances, les achats et les services partagés) – a déjà nui à leur capacité d'appuyer l'exécution des programmes techniques et fait augmenter en parallèle les risques liés au contrôle interne et à la conformité. Il est donc nécessaire de trouver une approche équilibrée et stratégique pour que l'Organisation continue à travailler de façon efficace et performante.

12. La FAO a réussi à mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires pour aider ses membres à appliquer les connaissances produites par l'Organisation, en particulier au niveau national. Cela étant, s'il est vrai que les contributions volontaires jouent un rôle important dans l'exécution du Cadre stratégique de la FAO, elles ne permettent pas d'assurer la continuité indispensable des activités techniques confiées à l'Organisation ni de son travail fondamental de production de connaissances, et elles ne peuvent pas garantir, dans les fonctions d'appui, un niveau de fonctionnement qui lui permette d'accomplir son travail avec efficacité et efficacie. Ainsi, bien qu'elle soit parvenue à obtenir des fonds supplémentaires, la baisse des ressources du Programme ordinaire demeure une préoccupation pour la FAO.

III. Perspectives et possibilités

13. À l'approche de l'exercice biennal 2024-2025, l'Organisation a compris que, malgré tous les efforts déployés, elle se rapprochait d'un point de basculement et que sa capacité de continuer à exécuter ses prestations efficacement dans tous ses domaines de travail technique, conformément aux exigences des membres, était mise à rude épreuve. Ces difficultés ont atteint un point critique face aux demandes toujours plus nombreuses liées aux événements climatiques et catastrophes naturelles concomitantes et plus fréquents, à la guerre en Ukraine et autres conflits, et à d'autres problèmes économiques qui persistent depuis la survenue de la crise économique de 2008 – et compte tenu de la nécessité d'agir d'urgence et de façon résolue si nous voulons reprendre une trajectoire qui nous permettra d'atteindre les ODD 1 et 2, conformément aux engagements communs pris au titre du Programme 2030.

14. Après un dialogue constructif aux sessions de mars 2023 du Comité du Programme et du Comité financier, le Directeur général souhaite faire savoir aux membres comment un financement supplémentaire au titre des contributions ordinaires pourrait renforcer certains domaines hautement prioritaires et combler des manques d'aptitudes stratégiques dans tout l'éventail de compétences multisectorielles de la FAO auxquels cette dernière n'a pas pu remédier en raison des restrictions budgétaires actuelles.

15. En plus des domaines prioritaires déjà visés par la réaffectation de fonds dans la proposition de PTB 2024-2025, une augmentation biennale de 39 millions d'USD «en croissance réelle» permettrait à l'Organisation de renforcer encore davantage des domaines prioritaires essentiels, notamment:

- 32 nouveaux postes techniques (13 millions d'USD) au siège et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, qui permettraient de répondre à la demande de longue date d'expertise technique supplémentaire (on trouvera des exemples de domaines à l'*annexe 3*);
- 5 millions d'USD pour renforcer davantage des aspects clés du travail normatif, dont la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et le Codex Alimentarius;
- 5 millions d'USD destinés aux domaines programmatiques hautement prioritaires, tels que la résistance aux antimicrobiens et l'approche «Une seule santé»;
- 16 millions d'USD pour amener le PCT à 15 pour cent de l'ouverture de crédits nette⁸;

⁸ À sa 40^e session, en 2017, la Conférence a augmenté l'enveloppe allouée au PCT à 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette (résolution 12/2017 de la Conférence), conformément à la résolution 9/89 de la Conférence ainsi qu'à la recommandation qui figure dans la résolution 6/2015 de la Conférence et qui invite le Directeur général à faire son possible pour revenir au niveau antérieur de 14 pour cent des ressources disponibles allouées au PCT et, si possible, le porter à 17 pour cent.

16. Ensemble, toutes ces mesures renforceraient considérablement la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses tâches techniques à l'appui du Programme 2030, à l'aide de son Cadre stratégique 2022-2031.

IV. Proposition de budget rationnel

17. Le Programme de travail et budget présenté dans le document y relatif est celui proposé par le Directeur général pour l'exercice 2024-2025. On trouve ci-dessous les principaux aspects de la proposition de budget:

- elle présente un budget qui préserve la parité de pouvoir d'achat par rapport à 2022-2023 («croissance réelle nulle»);
- elle intègre des estimations des sommes supplémentaires recouvrées sur les coûts d'appui directs et indirects associés à la mise en œuvre des projets financés par des fonds fiduciaires;
- les ressources ont été réaffectées de façon à renforcer la programmation et l'appui programmatique, notamment en faveur de l'Unité de protection des données, du Bureau de l'innovation, du Centre mixte FAO/AIEA, de la Stratégie en matière de science et d'innovation, de la Stratégie relative au changement climatique, du multilinguisme et de diverses unités techniques;
- les ressources ont été réaffectées de façon à renforcer la gestion et la surveillance, notamment au Bureau de l'Inspecteur général et au Bureau de l'évaluation;
- les ressources ont été réaffectées de façon à renforcer les services d'appui dans le contexte de l'expansion du programme extrabudgétaire, notamment en ce qui concerne l'informatique, les finances, les ressources humaines et les services logistiques;
- l'enveloppe allouée au PCT a été augmentée de 2,3 millions d'USD pour maintenir le niveau de financement du Programme à 14 pour cent du montant net de l'ouverture de crédits budgétaires proposée, après augmentations des coûts.

V. Scénarios de réduction budgétaire

18. En réponse à la demande des membres, qui souhaitent recevoir des hypothèses budgétaires ayant moins d'impact sur le budget, voire avec une croissance nominale zéro, deux scénarios sont présentés ci-dessous à leur intention.

19. Les deux scénarios se fondent sur la proposition de PTB pour l'exercice 2024-2025. On considère qu'il s'agit du point de départ le plus approprié pour tout scénario de réduction du budget, puisque la proposition intègre déjà une estimation des augmentations des coûts et une estimation des sommes supplémentaires recouvrées (sachant qu'aucun nouveau changement du recouvrement des coûts n'est attendu à l'heure actuelle) et présente des réaffectations importantes, comme indiqué ci-dessus.

20. Les scénarios comportent des réductions à la fois au niveau du montant en USD et au niveau des postes du cadre organique inscrits au budget.

21. Étant donné que les deux scénarios s'appuient sur une croissance nominale zéro, le montant des crédits s'établit à 1 005,6 millions d'USD au taux de change budgétaire EUR/USD de 2024-2025, à savoir 1 EUR = 1,12 USD (ce qui équivaut à une réduction de 16,7 millions d'USD au taux de change budgétaire de 2022-2023).

22. Les scénarios et leurs incidences probables sont décrits ci-dessous. On trouvera à l'*annexe 1* des informations plus détaillées sur les réductions appliquées aux montants en millions d'USD selon les deux scénarios, par unité administrative. L'*annexe 2* contient, quant à elle, des informations plus détaillées sur les réductions des effectifs qui devraient être nécessaires dans le cadre des deux scénarios, ainsi que des renseignements sur les postes vacants depuis longtemps (plus de 2 ans).

Scénario n° 1: Réduction généralisée

Description du scénario

23. Le premier scénario prévoit une réduction généralisée, appliquée à l'ensemble des unités de l'Organisation (14,4 millions d'USD) et une réduction de 2,3 millions d'USD de l'enveloppe allouée au Programme de coopération technique qui l'amènerait à 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette, ce qui représente une croissance nominale zéro. Les seuls domaines exemptés sont ceux où la FAO a une obligation juridique ou contractuelle de maintenir le niveau de financement, à savoir les engagements à l'égard des conventions, des organes créés en vertu de traités et de l'accord de partage des coûts du système des Nations Unies, ainsi que d'autres besoins spéciaux⁹.

Incidences

24. Ce scénario a l'avantage de ne pas pénaliser indûment une unité ou un niveau de l'Organisation en particulier, et les incidences se feraient sentir dans les domaines techniques comme non techniques. On trouve plus de renseignements ci-dessous:

- a) Pour la majorité des unités techniques (protection des plantes, santé animale, pêche et aquaculture, forêts, commerce et marchés, nutrition, statistique, transformation rurale inclusive et égalité des genres, etc.), dont les ressources humaines hors fonctionnaires ont déjà été réduites au strict minimum ces 12 dernières années, et les bureaux décentralisés, la réduction exigerait de supprimer des postes inscrits au budget et donc de perdre des compétences techniques.
- b) Les domaines de travail non techniques de la FAO (partenariats, mobilisation de ressources, communication, finances, informatique, appui à la gouvernance, ressources humaines, services logistiques, audit, etc.) devraient également subir des réductions qui ne seraient pas compensées concrètement par des gains d'efficacité en raison de réductions progressives déjà opérées dans ces domaines par le passé. Il faudrait également y supprimer des postes, ce qui réduirait la capacité de prestation de services.
- c) Dans les domaines techniques comme non techniques, la réduction des effectifs pourrait être en partie compensée pour certaines unités par une augmentation du budget alloué aux ressources humaines hors fonctionnaires, mais, dans tous les cas, les montants ne seraient pas suffisants pour maintenir le niveau de services assuré auparavant grâce aux fonctions supprimées.

Nombre de suppressions de postes inscrits au budget

25. Dans le cadre du premier scénario, la Direction estime qu'environ 43 postes du cadre organique inscrits au budget devraient être supprimés (27 au siège et 16 dans les bureaux décentralisés), dont environ 21 postes techniques et 22 postes non techniques. Les postes vacants seraient certes les premiers visés, de façon à perturber aussi peu que possible le travail du personnel, mais la perte de ressources affectées aux postes signifierait que les domaines de travail concernés ne pourraient plus être couverts par d'autres moyens (emplois de temporaire, consultants, etc.) et devraient donc être abandonnés.

26. Il est compliqué et très risqué de modifier les effectifs techniques tout en maintenant la prestation de services et en assurant sa continuité. Cela exige normalement de trouver l'option «la moins mauvaise», car, en règle générale, il n'y a qu'un seul poste par expertise technique dans une unité technique du siège ou une région. Même lorsque ces postes sont vacants, des solutions ponctuelles faisant appel à du personnel hors fonctionnaires sont adoptées pour assurer la continuité du programme de travail.

27. Dans le cadre du premier scénario, les incidences directes et indirectes des réductions budgétaires auraient donc des répercussions négatives sur les activités de l'Organisation et compromettraient sa capacité de contribuer à la réalisation du Programme 2030 dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031.

⁹ C 2023/3, paragraphe 76.

Scénario n° 2: Réduction limitée aux domaines non techniques (domaines fonctionnels) et au PCT

Description du scénario

28. Le second scénario prévoit une réduction proportionnelle d'un montant total de 14,4 millions d'USD qui serait appliquée aux programmes non techniques de l'Organisation, soit aux chapitres 7 à 10 du budget (objectifs fonctionnels), y compris aux éléments situés dans les régions. En outre, comme dans le cas du premier scénario, le Programme de coopération technique affiche une réduction de 2,3 millions d'USD qui le ramène à 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette, ce qui représente une croissance nominale zéro. Dans le cadre de ce scénario, les unités qui assurent les activités techniques de l'Organisation sont protégées, de façon à ne pas compromettre davantage l'excellence technique de la FAO, tout comme les domaines dans lesquels la FAO a une obligation juridique ou contractuelle de maintenir le niveau de financement.

Incidences

29. Ce scénario est axé sur des réductions dans les domaines de travail non techniques, et a donc l'avantage d'éviter des réductions directes de la dotation en effectifs techniques de l'Organisation. Néanmoins, les réductions auraient de profondes incidences tant sur les domaines non techniques que sur les domaines techniques, comme on peut le voir ci-après:

- a) Les fonctions administratives et autres fonctions d'appui de la FAO (partenariats, mobilisation de ressources, communication, finances, informatique, appui à la gouvernance, ressources humaines, services logistiques, audit, etc.) seraient encore plus touchées, ce qui entraînerait la suppression d'un nombre considérable de postes dans ces domaines. Le nombre de postes dont les titulaires assurent des fonctions équivalentes dans les pôles régionaux qui fournissent des services aux régions, aux sous-régions et aux bureaux de pays devrait également être réduit.
- b) Compte tenu de l'évolution du budget décrite ci-dessus, toute nouvelle réduction qui serait appliquée à ces domaines de travail et que l'Organisation ne pourrait compenser entièrement moyennant des gains d'efficacité ou des synergies entraînerait une diminution du niveau de services. Cela ajouterait au fardeau qui pèse déjà sur les unités techniques, les régions et les pays clients et compromettrait leur capacité de mener des activités techniques.
- c) Comme dans le cas du premier scénario, la réduction des effectifs pourrait être en partie compensée pour certaines unités par une augmentation du budget alloué aux ressources humaines hors fonctionnaires, mais les montants ne seraient pas suffisants pour maintenir le niveau de services assuré auparavant grâce aux fonctions supprimées.

Nombre de suppressions de postes

30. Si le second scénario se concrétisait, la Direction estime qu'environ 43 postes non techniques du cadre organique devraient être supprimés (35 au siège et 8 dans les régions). Tout comme dans le premier scénario, les postes vacants seraient certes les premiers visés, de façon à perturber aussi peu que possible le personnel, mais la perte de ressources affectées aux postes signifierait que les domaines de travail concernés ne pourraient plus être couverts par d'autres moyens (emplois de temporaire, consultants, etc.) et devraient donc être abandonnés.

31. En résumé, les scénarios n° 1 et 2 ont beau prévoir de prime abord des réductions dans des domaines différents, ils ont un point commun. En effet, que ce soit de façon directe ou indirecte, l'effet net des réductions appliquées dans chaque scénario serait une diminution de la capacité de l'Organisation d'exécuter l'intégralité de son programme de travail technique, au moyen duquel elle doit aider les membres à concrétiser le Programme 2030 dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031.

Annexe 1 – Scénarios de réduction: réduction des montants (en millions d’USD)

PTB 2024-2025: Scénarios de réduction, par groupe d’unités organisationnelles (en millions d’USD)				
Unités organisationnelles de la FAO		PTB 2024-2025 (C 2023/3)	Scénario n° 1 (réduction généralisée)	Scénario n° 2 (réduction dans les domaines fonctionnels)
Siège		663,2	(9,2)	(11,9)
	<u>Bureaux</u>			
1	Directeur général et Équipe de direction centrale / Bureau juridique / Bureau de la stratégie, du programme et du budget / Bureau de la déontologie / Bureau de la médiation	72,8	(1,1)	(1,7)
2	Bureau de l’Inspecteur général / Bureau de l’évaluation	21,8	(0,3)	(0,9)
3	Bureau de la communication	31,3	(0,5)	(1,2)
4	Bureau de l’innovation / Bureau du Statisticien en chef / Bureau des PEID, des PMA et des PDSL / Bureau des urgences et de la résilience / Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l’environnement	32,1	(0,4)	-
	<u>Centres</u>			
5	Centre d’investissement / Centre mixte FAO/OMS / Centre mixte FAO/AIEA	58,2	(0,6)	-
	<u>Divisions</u>			
6	Partenariats et diffusion	39,7	(0,6)	(1,4)
7	Ressources naturelles et production durable	126,4	(1,6)	-
8	Développement économique et social	108,3	(1,6)	-
9	Appui logistique et opérationnel interne	156,9	(2,4)	(6,6)
	<u>Autres</u>			
10	Coordination interinstitutions, fonds multidisciplinaire, Programme des administrateurs auxiliaires	15,7	-	-
Bureaux décentralisés		349,4	(5,3)	(2,6)
11	Afrique	120,0	(1,8)	(0,4)
12	Asie et Pacifique	67,5	(1,0)	(0,5)
13	Europe et Asie centrale	29,3	(0,4)	(0,2)
14	Amérique latine et Caraïbes	70,8	(1,1)	(0,5)
15	Proche-Orient et Afrique du Nord	44,8	(0,7)	(0,4)
16	Bureaux de liaison	17,0	(0,3)	(0,7)
Programme de coopération technique (PCT) – Projets		143,9	(2,3)	(2,3)
17	Programme de coopération technique (PCT) – Projets	143,9	(2,3)	(2,3)
Autres		(95,0)	-	-
18	Imprévus, Dépenses d’équipement, Dépenses de sécurité, Recettes de l’Organisation (montant net)	(95,0)	-	-
Total (au taux de change budgétaire pour 2022-2023)		1 061,4	(16,7)	(16,7)
Total (au taux de change budgétaire pour 2024-2025)		1 021,7	(16,1)	(16,1)
Budget à croissance nominale zéro (au taux de change budgétaire pour 2024-2025)			1 005,6	1 005,6

Annexe 2 – Scénarios de réduction: réduction du nombre de postes inscrits au budget

PTB 2024-2025: Scénarios de réduction des effectifs (nombre de postes du cadre organique)				
Unités organisationnelles de la FAO	Postes du cadre organique pour 2024-2025 (C 2023/3, annexe 8)	Scénario n° 1 (réduction généralisée)	Scénario n° 2 (réduction dans les domaines fonctionnels)	Postes du cadre organique vacants de longue date
Siège	948	(27)	(35)	59
<i>Bureaux</i>				
1 Directeur général et Équipe de direction centrale / Bureau juridique / Bureau de la stratégie, du programme et du budget / Bureau de la déontologie / Bureau de la médiation	89	(3)	(5)	3
2 Bureau de l'Inspecteur général / Bureau de l'évaluation	36	(1)	(3)	-
3 Bureau de la communication	45	(2)	(4)	1
4 Bureau de l'innovation / Bureau du Statisticien en chef / Bureau des PEID, des PMA et des PDSL / Bureau des urgences et de la résilience / Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement	41	(1)	-	2
<i>Centres</i>				
5 Centre d'investissement / Centre mixte FAO/OMS / Centre mixte FAO/AIEA	97	(2)	-	15
<i>Divisions</i>				
6 Partenariats et diffusion	56	(2)	(4)	3
7 Ressources naturelles et production durable	205	(5)	-	13
8 Développement économique et social	175	(5)	-	10
9 Appui logistique et opérationnel interne	179	(7)	(20)	12
<i>Autres</i>				
10 Programme des administrateurs auxiliaires	25	-	-	
Bureaux décentralisés	335	(16)	(8)	29
11 Afrique	98	(5)	(1)	6
12 Asie et Pacifique	73	(3)	(1)	6
13 Europe et Asie centrale	37	(1)	(1)	3
14 Amérique latine et Caraïbes	69	(3)	(1)	6
15 Proche-Orient et Afrique du Nord	45	(2)	(1)	7
16 Bureaux de liaison	13	(1)	(2)	1
Total	1 283	(43)	(43)	88

Annexe 3 – Exemple de nouveaux postes qui pourraient être inscrits au budget selon un scénario de croissance (nombre de postes)

Domaine prioritaire	Bureaux décentralisés	Siège	Total
Urgences et résilience		1	1
Statistique et suivi des ODD	1	1	2
Changement climatique et biodiversité	1	1	2
Questions juridiques		1	1
Investissement	1	1	2
Pêche et aquaculture	1	1	2
Forêts	1	1	2
Santé animale	1	1	2
Économie agroalimentaire	2	1	3
Statistique	1	1	2
Terres et eaux	1	1	2
Production végétale et protection des plantes	1	1	2
Systèmes agroalimentaires	2	1	3
Nutrition	1	1	2
Commerce et marchés	1	1	2
Transformation rurale inclusive et égalité des genres	1	1	2
Total	16	16	32